

# Observatoire Contrat de Performance Énergétique

*Présentation des premiers chiffres clés*



## Définition du CPE

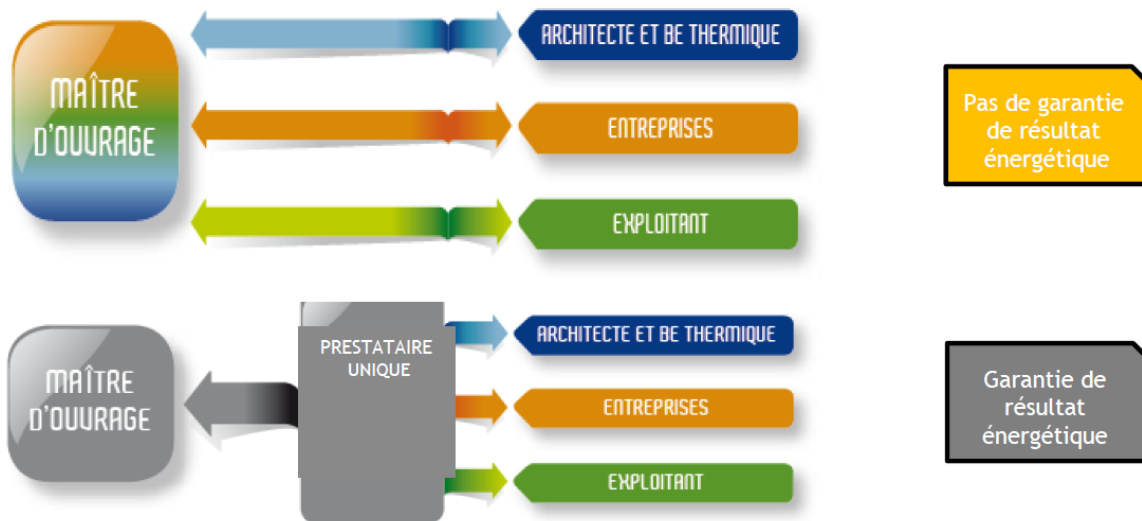
**Contrat conclu entre le maître d'ouvrage** d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments et un « **fournisseur de mesures** » destinées à en **améliorer l'efficacité énergétique**.

**Garantie**, par rapport à une situation de référence contractuelle, d'une **diminution des consommations énergétiques** du bâtiment ou du parc de bâtiments, **vérifiée et mesurée dans la durée**

Investissement dans des travaux, des fournitures et/ou des services.

La rémunération du « fournisseur de mesures » est, au moins en partie, corrélée au niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique généré par cet investissement.

# Définition du CPE



## Définition du CPE

Le Contrat de Performance Énergétique (CPE) se distingue des autres services énergétiques par le **couplage entre un investissement destiné à améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment et la garantie de diminution des consommations d'énergie.**

C'est donc un contrat avec **Garantie de Résultats Énergétiques (GRE).**

Cette GRE **intègre l'exploitation et l'usage et elle s'étend sur plusieurs années** après la réception des travaux de performance énergétique.

**Cette garantie est basée sur une référence** qui peut évoluer en fonction des conditions d'usage (par exemple, le taux d'occupation des bâtiments)

.

## Définition du CPE

Cette GRE complète la GPEI (**Garantie de Performance Energétique intrinsèque**) qui garantit les performances énergétiques du bâtiment pendant deux ans maximum après la réception.

A travers cette GPEI qui concerne la conception et les travaux, l'opérateur de travaux s'engage à atteindre une performance énergétique exprimée en consommation énergétique conventionnelle (couvrant les cinq usages conventionnels définie par la réglementation thermique : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage et auxiliaires de chauffage et de ventilation) sous peine de reprendre les travaux et/ou de dédommager le maître d'ouvrage au titre de sa garantie.

Les objectifs de performance énergétique peuvent aller au-delà des exigences réglementaires.

.

## Définition du CPE

De manière concrète, le périmètre contractuel d'un Contrat de Performance Énergétique peut inclure tout ou partie des missions suivantes :

- le préfinancement des actions d'efficacité énergétique;
- la conception des actions d'efficacité énergétique;
- la réalisation des actions d'efficacité énergétique (travaux sur le bâti, interventions sur les systèmes, optimisation des systèmes, actions de pilotage, actions de sensibilisation);
- l'exploitation et la maintenance des installations et équipements durant la phase de garantie du résultat d'exploitation.

## Définition du CPE

Les opérations étudiées dans le cadre de cet Observatoire ayant été essentiellement lancées avant le 1<sup>er</sup> avril 2016, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, elles ont été contractualisées par les acheteurs publics en général sous l'une des trois formes suivantes :

- sous la forme d'un marché public de service, ou d'un marché public mixte fourniture et service en cas de livraison de l'énergie par le titulaire du CPE,
- sous la forme d'un marché public global de type Réalisation Exploitation Maintenance (REM) ou Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) de l'article 73 du code des marchés publics,
- sous la forme d'un contrat de partenariat issu de l'ordonnance du 17 juin 2004 pour l'État, et des articles L 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour les collectivités et acheteurs assimilés.

# Définition du CPE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les marchés publics globaux de performance et les marchés de partenariat se substituent (mais pas de manière strictement identique) à ces deux dernières formes contractuelles.

- **les contrats privés (c'est-à-dire sous maîtrise d'ouvrage privé),**
- **les marchés publics de performance énergétique (MPPE),**
- **les contrats de partenariat de performance énergétique (CPPE).**



## Caractéristiques de l'échantillon

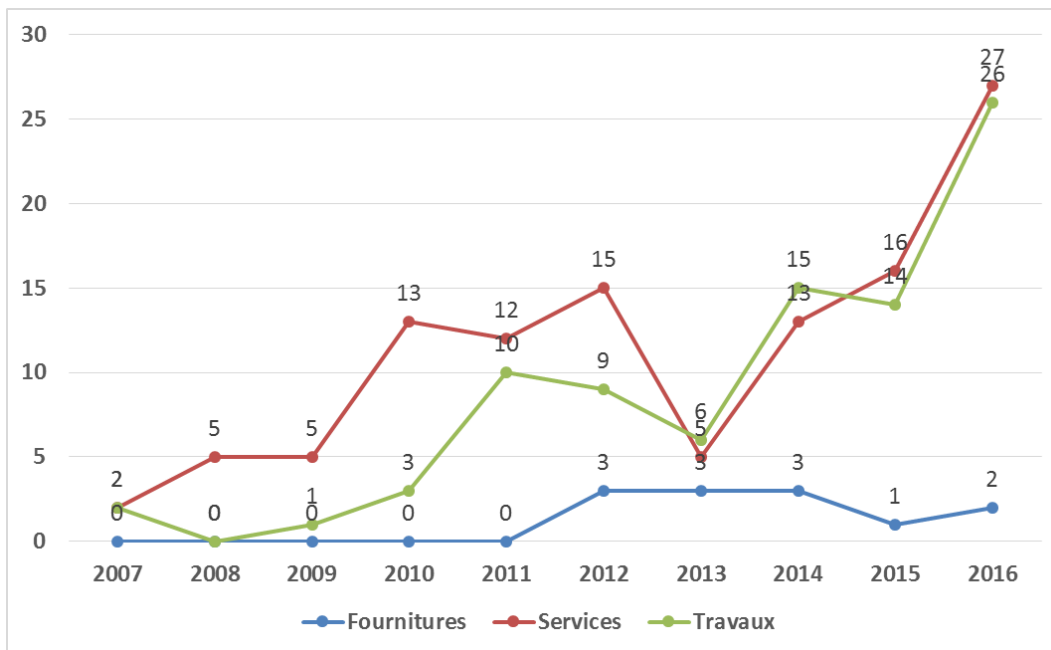
- Environ 240 CPE recensés
- Données issues de projets en cours
- Mode de recensement principal : avis et résultats de marché du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), d'où 86% de projets publics répertoriés
- Données collectées par les équipes du CSTB et du Cerema, puis consolidées par les porteurs de projets



# 1<sup>er</sup> Chiffres Clés OCPE Carte d'identité

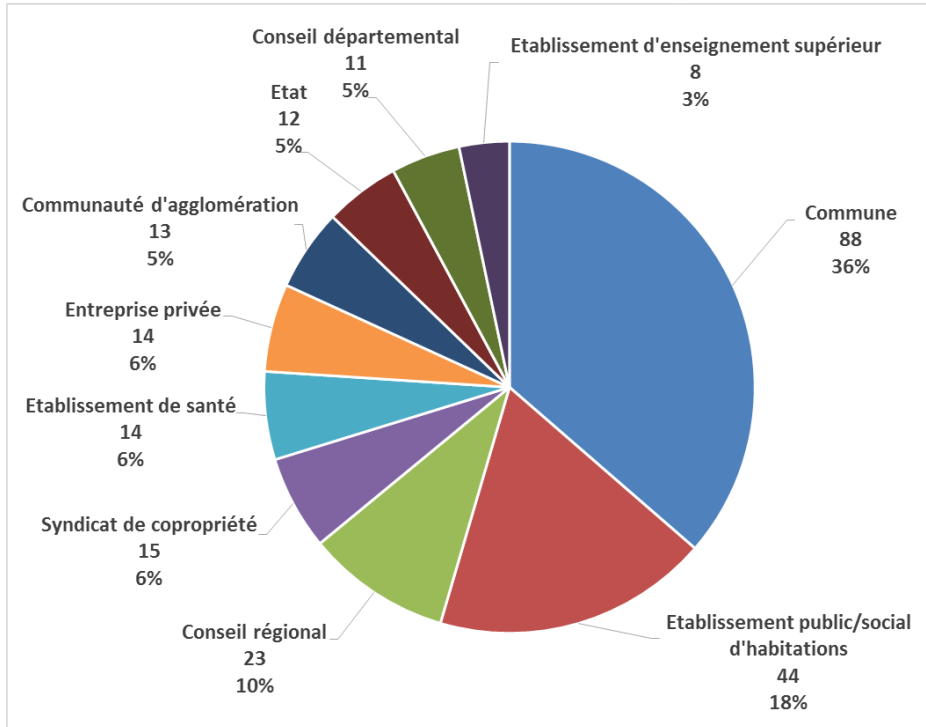
# Une hausse quasi-continue du nombre de CPE depuis 10 ans

Evolution du nombre de CPE lancés en fonction du type de marché (Total : 211)



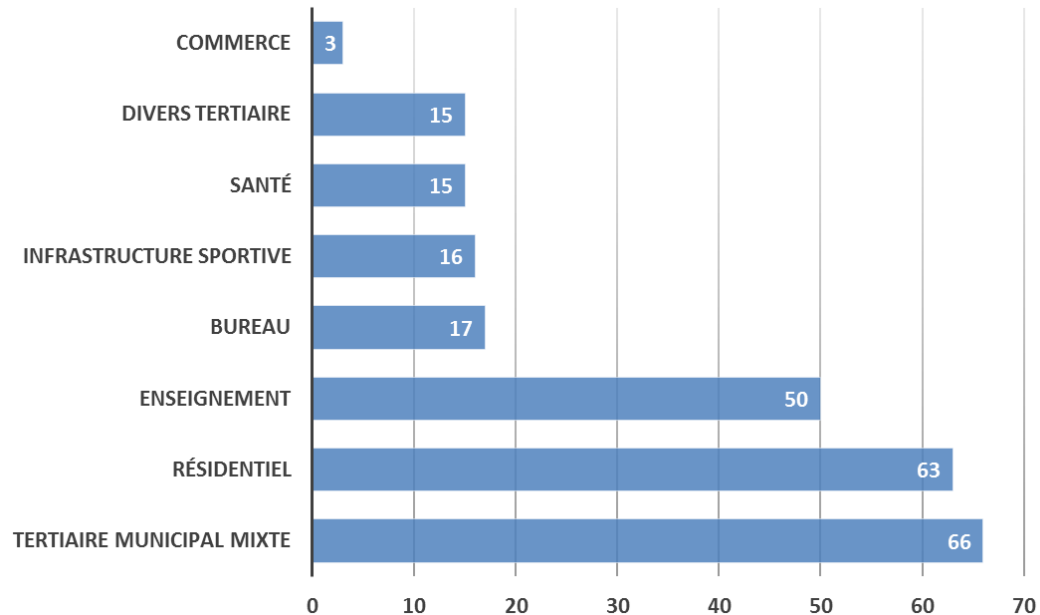
# Des porteurs de projets majoritairement publics

Répartition du nombre de CPE par type de maître d'ouvrage (Total : 242)



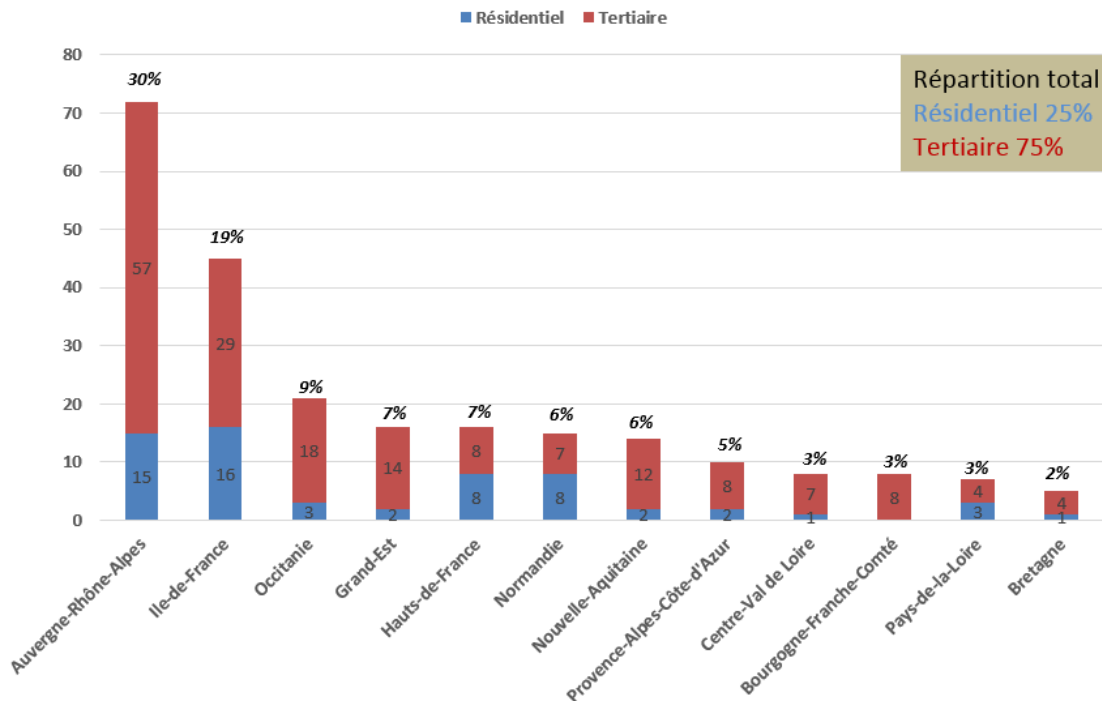
# Patrimoine municipal, résidentiel et enseignement majoritaires

Répartition du nombre de CPE par secteur (Total : 245)



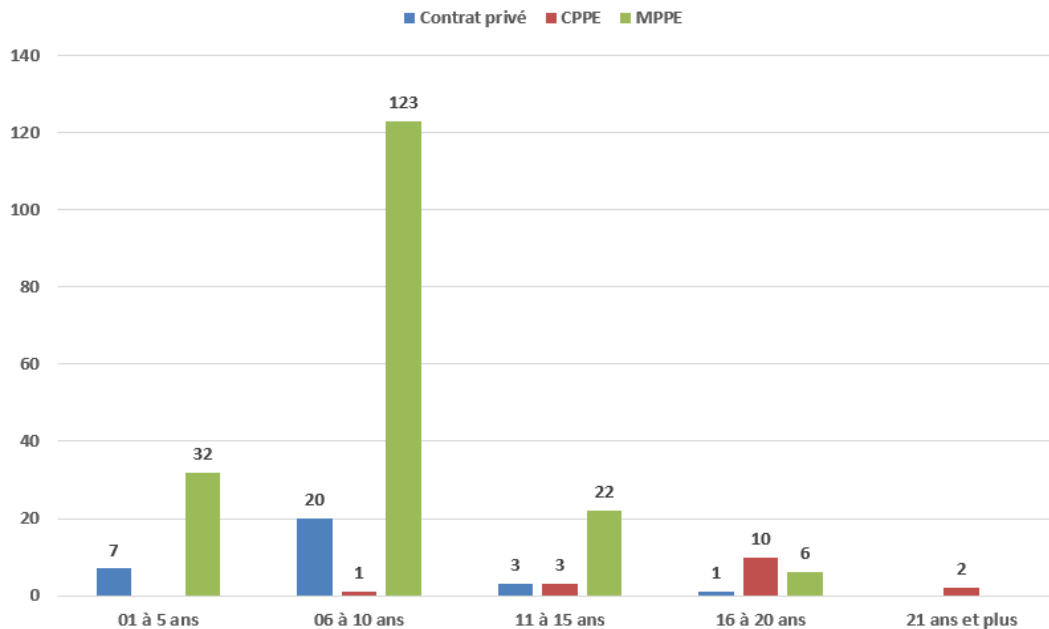
# Auvergne-Rhône-Alpes en tête des régions

Répartition régionale du nombre de CPE et segmentation résidentiel / tertiaire (Total : 237)



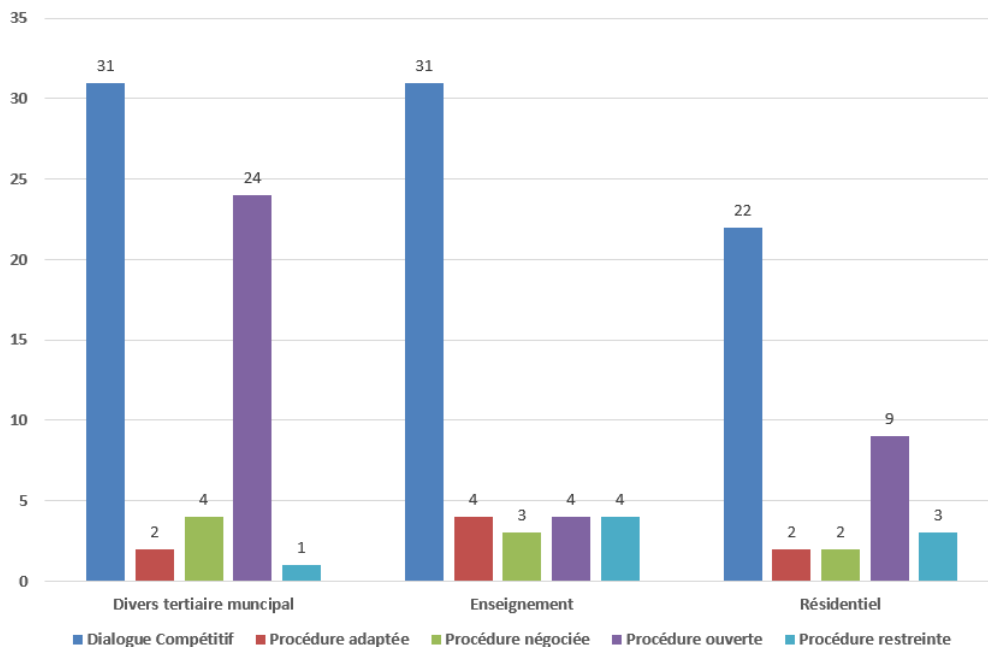
# Des CPE répartis essentiellement sur des durées inférieures ou égales à 10 ans

Répartition du nombre de CPE par durée d'engagement et selon la nature juridique du marché (Total : 230)



# Une part importante de procédures ouvertes dans le tertiaire municipal

Répartition du nombre de CPE lancés selon le type de procédure de passation pour trois secteurs (Total : 146)





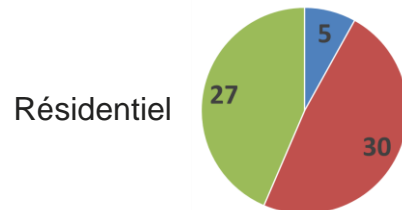
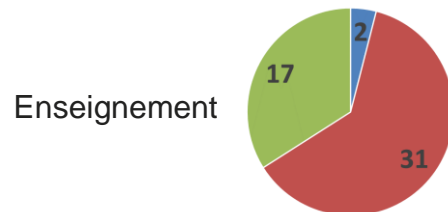
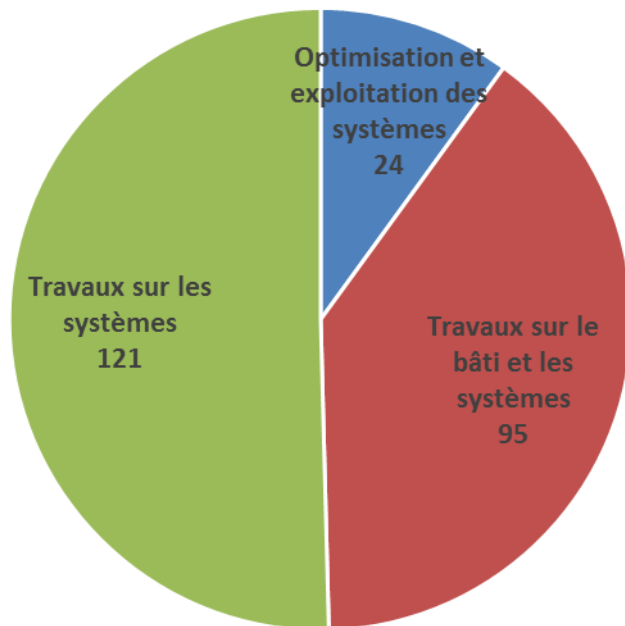
## En conclusion

- Une tendance à la hausse pérenne des CPE
- 3 secteurs : municipal, résidentiel et enseignement
- 1 région : Auvergne-Rhône-Alpes
- Des marchés publics de performance énergétique très majoritaires
- Des négociations principalement sous forme de dialogue compétitif

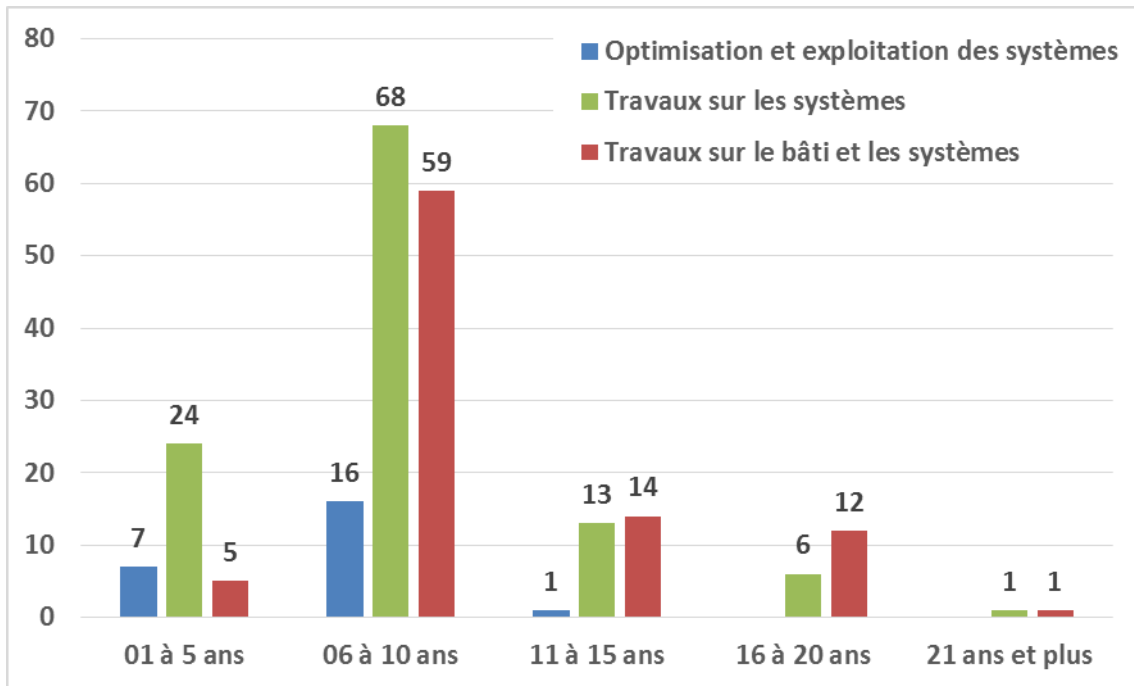


# 1<sup>er</sup> Chiffres Clés OCPE Solutions techniques

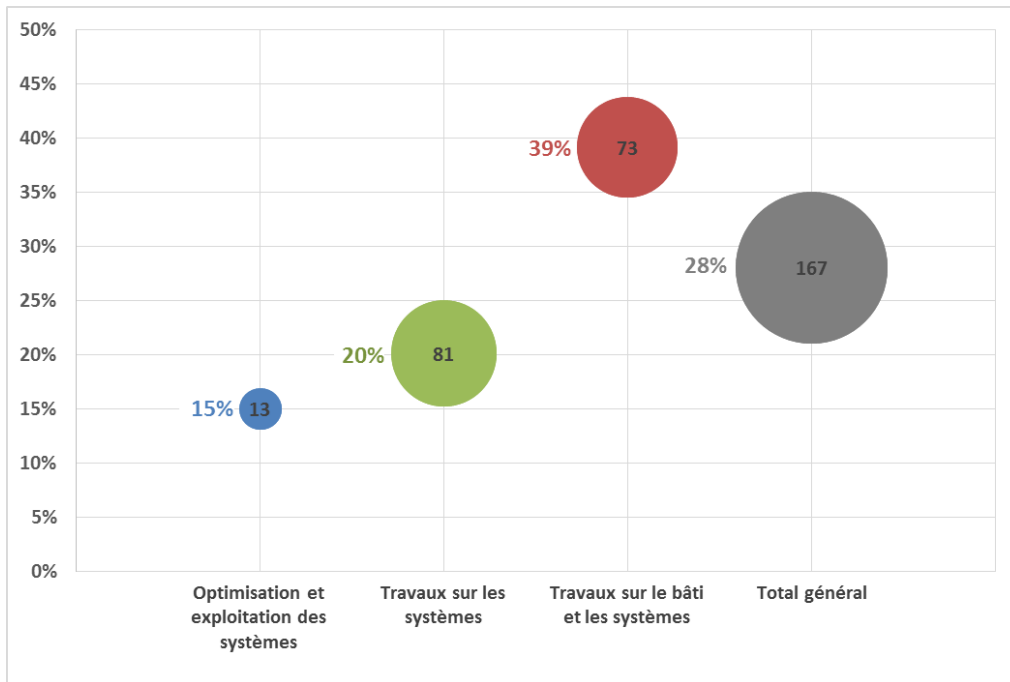
# Répartition du nombre de CPE par type de travaux engagés (Total : 240)



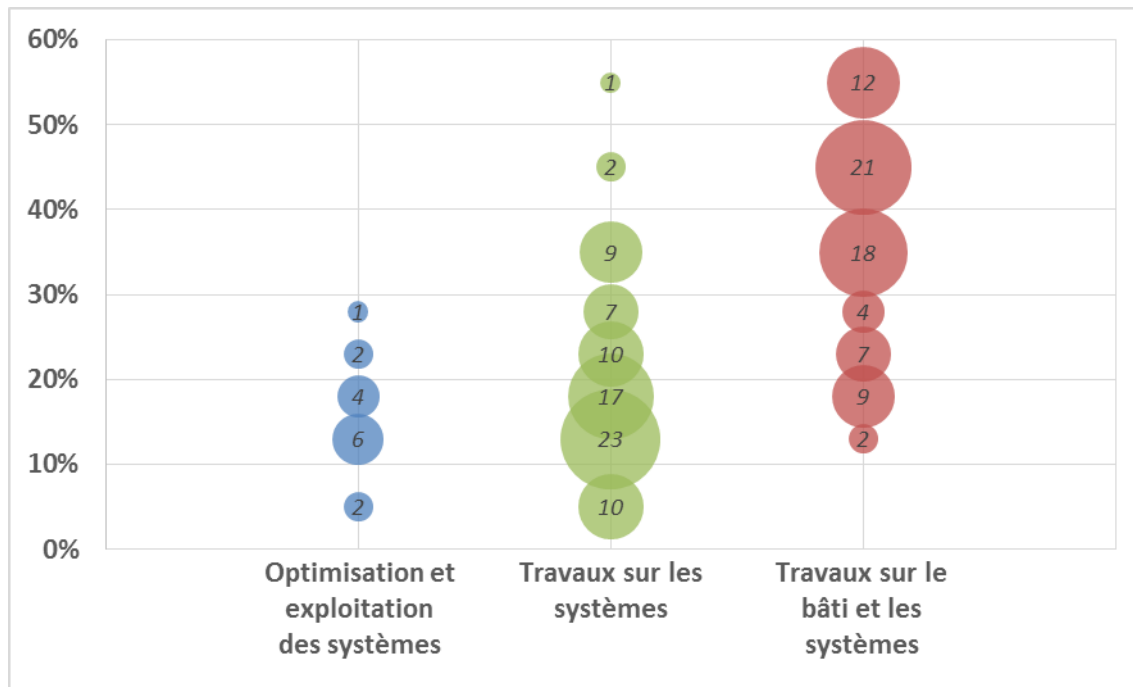
# Répartition du nombre de CPE par durée d'engagement selon le type de travaux engagés (Total : 227)



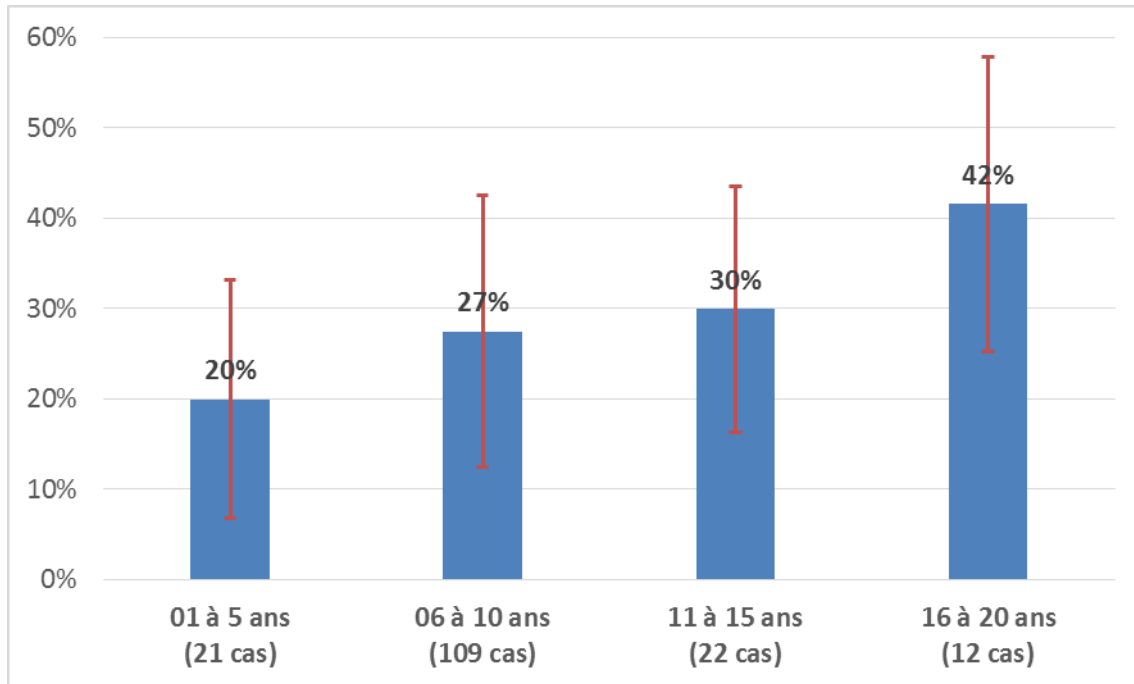
# Objectifs moyens d'économie d'énergie selon la nature des travaux engagés (Total : 167)



# Répartition des CPE par objectifs d'économie d'énergie selon la nature des travaux engagés (Total : 167)

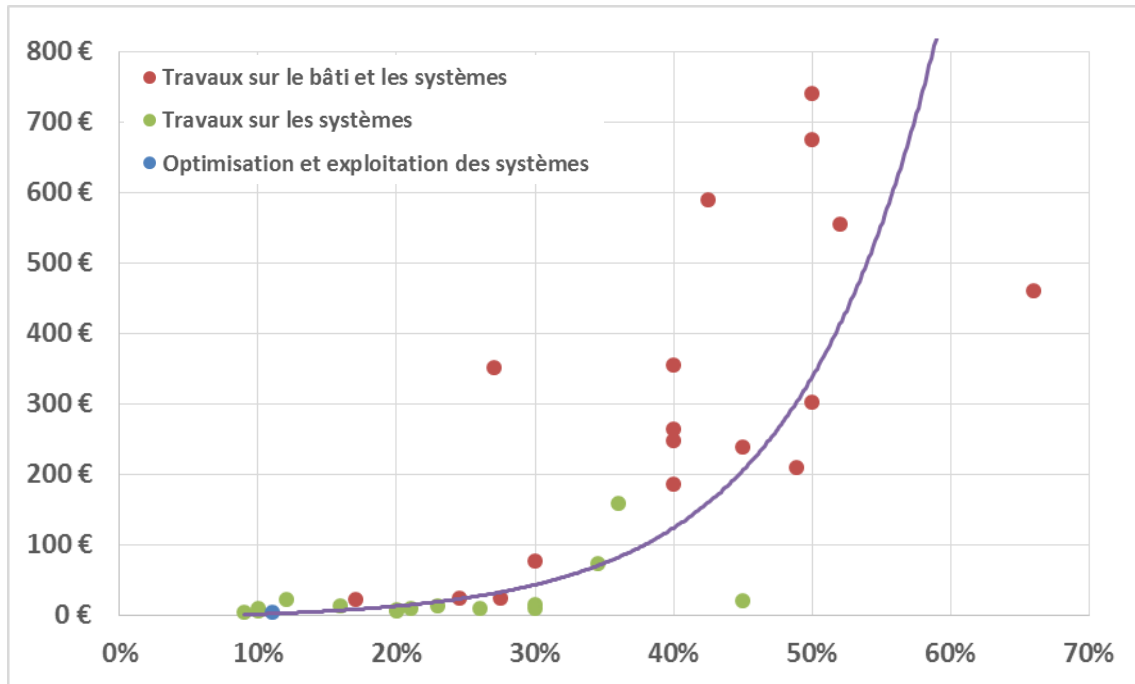


## Objectifs moyens d'économies d'énergie selon la durée d'engagement du CPE (Total : 164)



# Montant moyen investis par unité de surface (euros HT/m<sup>2</sup>) Répartition par objectif d'économie d'énergie (Total: 33 CPE)

 Échantillon non représentatif





# Conclusions de l'analyse des solutions techniques

- **LA NATURE DES INVESTISSEMENTS**

- > Majoritairement des travaux sur les systèmes

- **LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

- > Des objectifs contractuels de -39% en moyenne s'il y a des travaux sur le bâti  
et de -20% en moyenne s'il y a des travaux sur les systèmes

- **LES MONTANTS INVESTIS**

- > Des montants de 13 € / m<sup>2</sup> en moyenne pour diminuer la consommation énergétique jusqu'à 25%
- > Des montants de 150 € / m<sup>2</sup> en moyenne pour diminuer la consommation énergétique de 25% à 40%
- > Au-delà de 40%, les travaux portent principalement sur le bâti, et les investissements sont plus conséquents